

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 24 AVRIL 2023

REEMPLACER LE CUIVRE PAR UN RÉSEAU PLUS FIABLE ET MODERNE

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) vient de lancer sa campagne de sensibilisation du grand public concernant le remplacement progressif du réseau historique cuivre par la fibre optique. Le remplacement se fera de manière progressive et vise à offrir une meilleure connexion internet plus rapide, plus fiable et plus performante.

La digitalisation de notre société est étroitement liée à la présence d'une infrastructure moderne et performante. Afin de pouvoir profiter pleinement du potentiel des nouvelles technologies, applications et modes de communication, les citoyens doivent pouvoir disposer d'une infrastructure fiable, capable de répondre à une demande en bande passante de plus en plus soutenue.

Mieux répondre aux enjeux numériques

Le remplacement du réseau cuivre a pour but de garantir un accès à Internet plus performant à tous les résidents, de moderniser les réseaux et d'assurer des débits de plus en plus élevés aux abonnés. Le remplacement devient possible grâce au déploiement de la fibre optique, ainsi que d'autres technologies. Ces réseaux à très haut débit permettent d'augmenter la capacité en bande passante et de satisfaire les besoins grandissants des abonnés en connectivité, notamment en raison des usages qui changent par exemple avec le télétravail. De plus, la maintenance des réseaux cuivre coûte 40 à 60% plus chère que le réseau fibre.

Transition progressive

Le réseau cuivre est progressivement remplacé par la fibre optique. La transition vers un réseau à très haut débit se fera par étapes. Les opérateurs accompagneront leurs clients tout au long de cette transition, la fermeture définitive du cuivre étant prévue pour 2030.

L'ILR soutient cette transition vers un réseau à très haut débit tout au long des différentes étapes.

Quels impacts ?

Le remplacement du cuivre impactera uniquement les clients disposant d'un abonnement basé sur le cuivre. Chaque abonné concerné par la fermeture du réseau cuivre recevra, six mois avant l'arrêt définitif, un courrier de la part de leur opérateur pour l'informer de la date de déconnexion de son accès cuivre. L'ILR a mis en place une plateforme qui permet à toute personne de vérifier sa date de déconnexion, si elle est connue, en consultant le site myILR.lu.

En cas de changement d'opérateur, il est possible de garder son numéro de téléphone grâce à la portabilité. En outre, le remplacement du cuivre n'engendrera pas nécessairement des coûts supplémentaires. Tout dépendra de l'abonnement en cours et de l'offre choisie par le client final pour migrer du cuivre vers un réseau à très haut débit. L'ILR conseille d'ailleurs à toutes les personnes concernées de s'informer en temps utile auprès de leur opérateur ou celui de leur choix pour choisir l'offre qui leur convient le mieux.

Contact Presse presse@ilr.lu

Tél. +352 28 228 555

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques. L'ILR est également le point de contact unique pour le Luxembourg et l'autorité compétente en matière de sécurité des réseaux et des systèmes d'information couvrant notamment les secteurs suivants : Énergie, Transports, Santé, Fourniture et distribution d'eau potable et Infrastructures numériques ainsi que les services numériques.